Bonjour à Toutes et à Tous,

À compter du **1er janvier 2023**, tous les boxeurs professionnels devront effectuer les examens médicaux suivants, que vous trouverez en pièce jointe à télécharger : (seuls ces documents seront acceptés pour traitement).

* [BILAN MÉDICAL ET LISTE DES EXAMENS MÉDICAUX](https://www.ffboxe.com/wp-content/uploads/2022/12/EXAMENS-MEDICAUX.pdf)

* [BILAN OPHTALMOLOGIQUE](https://www.ffboxe.com/wp-content/uploads/2022/12/EXAMEN-OPHTALMOLOGIE-OBLIGATOIRE-TOUS-LES-ANS.pdf)

***Attention****: tous les examens pratiqués antérieurement au 1er janvier 2023 seront systématiquement rejetés.*

Pour déposer vos documents administratifs et médicaux, rendez-vous sur le portail de la boxe professionnelle, **disponible sur le site de la fédération à partir du 9 janvier prochain**. Une fois votre demande de licence validée, **vous pourrez l'obtenir en 72 heures**.

La Fédération française de boxe s'engage à faciliter la prise de licences pour les boxeurs professionnels en adoptant une démarche 100 % digitale !

D’autre part, vous trouverez, ci-joint, le **nouveau format concernant les compétitions nationales professionnelles 2023**.

Bonne réception.

Salutations distinguées.